

Génération « 1986 » :
l'essor d'une conscience nationale espagnole
chez les immigrés marocains à Ceuta et Melilla

ALICIA FERNANDEZ GARCIA
(Université Paris Est Marne La Vallée)

Résumé

Cette étude porte sur la génération de « 1986 » à Ceuta et Melilla, à savoir cette génération de Marocains habitant ces villes enclavées au nord du Maroc, qui lutta pour l'obtention de droits politiques et sociaux. En 1986, dans le contexte de l'approbation de la « *Ley de Extranjería* » par le gouvernement espagnol, la situation des Marocains nés à Ceuta et Melilla créa une controverse sociale et politique sans précédent. Exclus de la citoyenneté de plein droit et cantonnés dans les quartiers périphériques, ces habitants ne disposaient alors que d'une carte de résidence, appelée péjorativement « *chapa del perro* » ou « plaque du chien », dépourvue de toute valeur juridique. L'application de cette loi déclencha une lutte de la population d'origine marocaine afin de sortir de l'invisibilité politique et sociale et d'acquérir une reconnaissance à part entière en tant que citoyens espagnols.

Mots-clés : génération, naturalisation, intégration, citoyenneté, « Ley de extranjería 1985 », Ceuta et Melilla.

Abstract

This study deals with the « 1986 generation » in Ceuta and Melilla, a generation of Moroccans that lived in these Spanish landlocked cities in the north of Morocco, and who fought to obtain political and social rights. In 1986, in the context of the approval of a Law on Nationality by the Spanish government, the situation of the Moroccans born in Ceuta and Melilla created an unprecedented political and social controversy. Excluded from full citizenship and marginalized in peripheral neighborhood, these inhabitants only possessed a residency card, pejoratively named the “dog card”, which had no juridical value. The approval of this law activated a fight of the Moroccan-born population to get out of political and social marginalization and to acquire a full recognition as Spanish citizens.

Keywords: generation, naturalization, integration, citizenship, « 1985 Nationality Law », Ceuta and Melilla

Ce travail retrace l'historique de la lutte sociale des musulmans de Ceuta et Melilla pour l'accès à la citoyenneté espagnole. Il cherche à déceler quelles ont été les principales revendications, les succès et les limites de ce mouvement social inédit au sein de ces enclaves multiculturelles et à la souveraineté contestée. Autour de l'année « 1986 », il se créa un effet générationnel qui différençia l'intégration des communautés musulmanes de Ceuta et de Melilla, et favorisa la politisation de ce collectif à travers une lutte civique. 1986 marqua ainsi un tournant, en développant le sentiment d'appartenance à l'identité nationale espagnole de cette génération d'immigrés marocains. Ils s'approprièrent aussi pour la première fois un espace public jusqu'alors dominé par la communauté des Espagnols d'origine péninsulaire. Notre recherche se

fonde sur des archives de presse, notamment sur les débats que cette loi suscita dans les médias, de même que sur des entretiens semi-directifs avec des témoins de cette période charnière de l'histoire de ces enclaves. Dans un premier temps, nous nous intéresserons à la composition socio-démographique de ces enclaves pour mieux comprendre ensuite les enjeux sociaux et identitaires suscités par l'application de la Loi sur les étrangers et la portée de la lutte du collectif musulman. Enfin, nous dresserons un bilan de ces années car, si l'intégration juridique des musulmans fut atteinte, leur intégration sociale et politique resta toutefois incomplète.

1. Les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla : deux mosaïques socioculturelles

Dans la période contemporaine, la croissance démographique des enclaves a été intimement liée à l'histoire du colonialisme espagnol en Afrique, leur population est née de migrations provenant soit de la Péninsule soit postérieurement du Maroc. Parmi ces migrants nous devons différencier ceux arrivés de leur propre gré, motivés par le rêve d'une vie meilleure, et ceux qui furent amenés de force car la paupérisation s'aggrava fortement, dans la Péninsule, vers la fin du XVI^{ème} et le début du XVII^{ème} siècle. La répression contre les mendiants et les enfants des rues constitua un problème social majeur. Melilla, enclave marginalisée et reléguée à un rôle purement défensif, devint ainsi la terre d'accueil de certains de ces marginaux considérés comme la source du malaise social et de l'encombrement de l'espace urbain des villes péninsulaires¹. Les fonctionnaires, de même que les militaires, font partie de ces habitants contraints à migrer vers les enclaves².

Toutefois, cet *Eldorado* africain n'était qu'un mirage : en 1956 l'indépendance du Maroc stoppa le commerce frontalier entre ces enclaves et les villes marocaines, et Ceuta et Melilla se vidèrent de leur population³. L'Espagne qui avait pris la décision de conserver ses vieux présides, prit conscience de l'importance de les peupler et le pays mit alors en place un plan démographique d'urgence⁴. Néanmoins, Ceuta et Melilla attirèrent peu de candidats péninsulaires, mais leurs principaux atouts, à savoir une

¹Monique POLO, *Les enclaves espagnoles au Maroc aux XVI^{ème} et XII^{ème} siècles*, Thèse doctorale, Université de Toulouse, 1985, p. 80-84.

²En 1987, la loi dite « Du travail » encouragea le détachement des fonctionnaires à l'aide d'une indemnisation géographique.

³Ricardo MARTI FUSA, « Las relaciones de España y Marruecos a partir de la independencia », *El protectorado de España en Marruecos: la historia transcendida*, Madrid, Castalia, 1992, p. 142-146.

⁴Juan Bautista VILAR et María José VILAR, *La emigración española a Europa en el siglo XX*, Madrid, Arco libros, 1999, p. 15-45.

situation stratégique et les avantages fiscaux de leur port franc, charma d'autres populations non péninsulaires qui comblèrent le vide démographique laissé⁵.

1.1. La dynamique démographique à Melilla : entre terre d'accueil et attrait économique

Depuis les années 1940, la périphérie de la ville connut l'installation de Marocains qui, dans la plus grande indifférence, s'entassèrent dans la zone péri-urbaine nommée *Cañada de la Muerte*⁶. Au début, il s'agissait d'une population composée de familles de vétérans marocains, désormais limogés des unités militaires dites « Indigènes ». Mais au fur et à mesure du temps, ce collectif augmenta jusqu'à devenir un groupe social nombreux et doté d'une fonctionnalité dans la ville : main-d'œuvre bon marché pour les hommes, tandis que les femmes gonflaient les rangs des domestiques des familles espagnoles. Leur établissement à Melilla ne répondit pas seulement à une fuite de la misère du pays d'origine, mais il fut aussi encouragé par les patrons espagnols qui commencèrent à fournir à ces travailleurs des logements afin de les rendre plus disponibles et d'allonger leurs journées de travail.

Quoique loin de Melilla, la première guerre entre l'Inde et le Pakistan (1947-1948) eut des répercussions dans cette ville où, au milieu des années 1950, un groupe de réfugiés hindous trouva une terre d'accueil⁷. De plus, suite à l'indépendance du Maroc, une nouvelle vague de juifs marocains émigra également vers Melilla, mais cette indépendance fut néfaste pour la ville⁸. Le commerce, seule source de développement économique, s'effondra, donnant lieu à un double exode : celui de la population d'origine ibérique vers la péninsule Ibérique, et celui des juifs encouragés par la fondation de l'État d'Israël (1947). L'essor démographique des années 1940 fut suivi d'un déclin constant qui commença à la fin des années 1950 et se perpétua jusqu'en 1986. Les décennies 1960 et 1970 furent avant tout celles du *statu quo* nourri par

⁵Alicia FERNANDEZ GARCIA, *Melilla, mosaïque culturelle. Expériences interculturelles et relations sociolinguistiques*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 34-44.

⁶Le nom donné à ce ravin est dû aux nombreuses pertes que subirent dans cette zone les troupes espagnoles des « Chasseurs de Cuba » et le « Bataillon Disciplinaire », lorsqu'en 1893, ils s'attaquèrent au siège de *Cabrerizas Altas*, le fort de défense extérieure de la ville.

⁷La première guerre indo-pakistanaise de 1947 ou première guerre du Cachemire, opposa l'Inde et le Pakistan de 1947 à 1948. C'est la première d'une série de trois guerres entre les deux nations dont le résultat affecte encore de nos jours la géopolitique de ces deux pays.

⁸José Luis VILLANOVA, *El protectorado español en Marruecos: organización política y territorial*, Thèse doctorale, Université de Girona, p. 162-184.

l'indifférence de l'État espagnol et l'hémorragie démographique : la ville perdit plus de 11 500 habitants⁹.

La restitution d'Ifni au Maroc en 1969 et les revendications répétées du Royaume voisin sur ces « villes occupées » nourrissaient la méfiance à son égard¹⁰. Les attentats contre Hassan II en 1971 et 1972, opérés par une poignée de militaires berbères, semèrent la panique dans la ville désormais sous la menace du terrorisme rifain¹¹. À cette suspicion s'ajouta le déclenchement d'une épidémie de choléra au nord du Maroc au début des années 1970¹². Le gouvernement de Madrid décida de fermer la frontière manifestant une fois de plus sa méconnaissance de la réalité de la ville car la ligne de démarcation avec le Maroc n'était pas matérialisée : seules 18 bornes fixées par le traité de 1860 faisaient office de séparation entre les deux pays¹³. En outre, la fixation de ce simple fil de fer servant de frontière fit découvrir un groupe social entassé dans la *Cañada de la Muerte* : ces hommes et ces femmes d'origine marocaine qui avaient réussi, dans la plus grande anarchie architecturale, à se construire un habitat à la périphérie de la ville. Néanmoins, leur installation s'était également développée dans des quartiers habités jadis par des classes populaires péninsulaires désormais parties¹⁴.

1.2. Ceuta : les aléas démographiques d'une enclave stratégique

Après l'autarcie des années 1950, la ville connut un décollage économique grâce à la défiscalisation introduite par la Loi du Régime fiscal (1955)¹⁵. La suppression des impôts douaniers fut une réussite économique qui encouragea « l'économie du bazar », à savoir la vente de biens d'importation bon marché à une classe moyenne péninsulaire avide de consommation¹⁶. Cette croissance économique fut accompagnée d'une hausse de la population musulmane : le recensement de 1955 avance le chiffre de 9 166

⁹Alicia FERNANDEZ GARCIA, *op. cit.*, p. 39-41.

¹⁰Le 24 mai 1980, le journal communiste marocain *Al Bayane*, organe du Parti pour le progrès et le socialisme (PPS), publia un dossier sur la nécessité de récupérer Ceuta et Melilla.

¹¹Le « coup d'État de Skhirat » constitua la première tentative putschiste contre le régime d'Hassan II. Ce putsch avorté eut lieu le 10 juillet 1971 et il fut suivi par un autre, le 16 août 1972, également avorté.

¹²En 1972, 56 cas furent détectés au Maroc, toutefois cette maladie connut un état d'alerte maximal en 1990 avec plus de 4 500 malades.

¹³Le traité de Wad-Ras (26 avril 1860) mit fin à la première guerre d'Afrique entre le Maroc et l'Espagne.

¹⁴Ces quartiers sont « *El Polígono* », « *Cabrerizas* », « *María Cristina* » et « *El Real* ».

¹⁵José Luis RODRÍGUEZ JIMÉNEZ et Sara NUÑEZ DE PRADO CLAVEL, *Historia de la España actual*, Madrid, Universitas, 2013, p. 196-199.

¹⁶Francisco SÁNCHEZ MONTROYA, « El franquismo en Ceuta », in Fernando VILLALTA PAREDES (dir.), *Historia de Ceuta*, Ceuta, Ciudad Autónoma de Ceuta-IEC, 2009, p. 293.

personnes, soit environ 15% de la population¹⁷. Celle-ci s'établissait en dehors des murailles, dans la zone connue comme *Campo Exterior* qui embrasse trois quartiers éloignés du centre-ville : *El Príncipe*, *Hadú* et *Playa Benítez-Benzú*, où les musulmans représentaient respectivement 55,6%, 38,3% et 3,5% de la population¹⁸.

L'indépendance du Maroc fit de Ceuta la terre d'accueil de plus de 73 000 personnes chassées des villes du protectorat¹⁹. Elle bouleversa également la structure du collectif musulman, puisque de nombreux musulmans enrôlés dans l'armée espagnole décidèrent de changer de camp suite à l'appel d'une armée marocaine en manque de personnel formé²⁰. D'après le recensement de 1960 plus de 2 064 musulmans quittèrent la ville²¹. Il s'agissait toutefois d'une population autochtone car 63,5 % d'entre eux y étaient nés²². Cette captation a été évoquée en détail lors de notre entretien avec l'un des représentants de la *Hermandad de viudas, huérfanos y veteranos de las fuerzas armadas*²³ :

Con el final del Protectorado muchos de los musulmanes afectados en Regulares, la mayoría por estar enfrentados a otras Kabilas, pasaron a formar parte del ejército marroquí y allí pues obtuvieron cargos muy altos²⁴.

Une communauté juive peu nombreuse mais très influente dans le commerce et la justice dispose également dans la ville d'une existence séculaire²⁵. Cet ancrage historique sert aujourd'hui d'argument légitimateur d'un certain droit du sol valable pour les juifs de Ceuta mais pas nécessairement pour la communauté musulmane de la ville²⁶. Les données démographiques des juifs doivent néanmoins être prises avec précaution en raison de la mobilité de cette communauté due, par exemple, à la quasi-

¹⁷*Ibid.*, p. 289.

¹⁸*Ibid.*, p. 290.

¹⁹Le l'apogée démographique des années 1950 et 1960 fut de courte durée car, lors de la décennie suivante plus de 6 000 personnes quittèrent Ceuta. Cf. Ramón SALAS LARRAZÁBAL, *El protectorado de España en Marruecos*, Madrid, Mafre, 1992, p. 115-123 et 282-184.

²⁰Carlos RONTOMÉ ROMERO, *Ceuta, convivencia y conflicto en una ciudad multiétnica*, Ceuta, IEC, 2009, p. 83.

²¹Francisco SANCHEZ MONTOYA, *op. cit.*, p. 290-291.

²²Sur le terme d'« autochtone », lire Jean François BAYART et Peter GESCHIERE, « Problématiques politiques de l'autochtonie », *Critique internationale*, n° 10, 2001, p. 126-128.

²³Confrérie chargée de dynamiser la vie culturelle du personnel militaire inactif et de ses orphelins.

²⁴Extrait de l'entretien réalisé avec l'un des membres de la confrérie, Ceuta, 27 octobre 2014.

²⁵Au XI^{ème} siècle, les écrits du poète judéo-espagnol Abraham Ibn Ezra faisaient allusion à la présence de cette communauté. Au XII^{ème}, Yosef Yehudá Acnín, un autre poète judéo-espagnol, était connu comme « *el ceuti* » en raison de sa naissance dans la ville.

²⁶Moisés Gavizón, avocat et membre de la communauté juive de Ceuta, refuse par exemple une co-officialité du dariya, dialecte arabe de Ceuta, en utilisant comme argument le manque d'ancrage historique de la communauté musulmane : « *Pues no me parece muy correcto, porque es un colectivo que se ha instalado en la ciudad hace unos 50 años, así que esta lengua no es autóctona de la ciudad. La comunidad judía es la comunidad más antigua de todas las comunidades que viven hoy en Ceuta* ».

inexistence des mariages mixtes²⁷. Le franquisme restreignit la vie sociale et professionnelle de ces juifs, les années d'autarcie les firent fuir²⁸, des sorties accélérées avec la création de l'État d'Israël²⁹, de telle sorte qu'en 1960 ils n'étaient plus que 274³⁰. La communauté hindoue a également trouvé à Ceuta une terre d'asile : le recensement de 1940 mit en exergue la présence de 21 personnes, puis de 112 en 1950³¹. Le recensement de 1960 comptabilisa 163 individus estimant que seulement 37 d'entre eux y étaient nés³². Venus rejoindre leurs familles, les hindous se sont historiquement établis dans le centre-ville. Leur croissance démographique s'est renforcée au cours des années 1960, de telle sorte qu'en 1970 ils étaient 350 habitants, tous très liés au commerce de bazar. Cette communauté, aujourd'hui très minoritaire, joue le rôle de faire-valoir de la diversité culturelle pour les autorités de la ville.

Les années 1960 furent à Ceuta celles du boom économique mais aussi celles des revendications marocaines qui sont à l'origine de la méfiance des habitants à l'égard des intentions du Maroc. Celle-ci est aujourd'hui encore illustrée par des phrases entendues lors de nos entretiens, telles que : « *Te digo que los militares aquí son necesarios porque el enemigo mayor está en el sur!* »³³ ou « *con Marruecos nunca se sabe porque no habla claro* »³⁴. Les bouleversements économiques des années 1970 se firent ressentir dans la démographie de Ceuta, néanmoins, si la population d'origine péninsulaire stagna, la situation s'inversa du côté des habitants d'origine marocaine qui exercèrent une fonction socio-économique bien déterminée, comme s'en souviennent encore certains habitants :

²⁷Manuel GORDILLO OSUNA, *Geografía urbana de Ceuta*, Madrid, CSIC, 1972, p. 137.

²⁸Rafael BRIONES, Sol TARRÉS et Oscar SALGUERO, *Encuentros y diversidad religiosa en Ceuta y Melilla*, Barcelona, Icaria, 2013, p. 105.

²⁹Le sentiment sioniste encouragé par l'Agence juive d'information et l'apogée de mouvements nationalistes au Maroc encouragèrent le départ de près de 400 000 sépharades du Maghreb. Cf. Maite OJEDA, « Protección y naturalización española de judíos en el Marruecos colonial », *XVI Jornadas de la Historia de Ceuta. Los judíos en Ceuta, en el norte de África y en el estrecho de Gibraltar*, Ceuta, IEC, 2014, p. 296-298.

³⁰José Luís GÓMEZ BARCELO, « Presencia y vida de los judíos en la Ceuta de los siglos XV al XX », *op. cit.*, p. 263-264.

³¹Rafael BRIONES, Sol TARRÉS et Oscar SALGUERO, *op. cit.*, p.83-100.

³²Notre entretien avec Ramses Chandiramani, président de la communauté hindoue de Ceuta, nous a appris les raisons de ces arrivées : « *Nuestra presencia en Ceuta está relacionada muy estrechamente con el colonialismo inglés, muchos sindis llegaron primero a Gibraltar y luego se instalaron en Ceuta. Otra razón es el reagrupamiento familiar tras la expulsión de 10.000 sindis de lo que actualmente es Pakistán* », 24 octobre 2014.

³³Entretien avec un responsable syndical de COOO, Ceuta, 22 octobre 2014.

³⁴Entretien avec Juan Manuel, gérant de l'auberge *La Puntilla*, Ceuta, 1^{er} novembre 2014.

Antes cada grupo social tenía una función social y económica determinada. Los musulmanes llevaban el mercado, los hindúes más en los bazares y los cristianos pues eran los que consumían y trabajaban en la administración³⁵.

Ce parcours socio-démographique des enclaves nous apprend que la diversité culturelle y a pris corps et que les traces de leur héritage socio-historique demeurent palpables aujourd'hui encore. Au-delà de leurs frontières imperméables, ces villes sont avant tout des lieux de passage, et des terrains propices aux échanges culturels. Lieux d'immigration privilégiés des musulmans et des hindous, refuges pour les sépharades persécutés du Maroc, de même que nouvel eldorado pour les Espagnols péninsulaires, il semble nécessaire de les reconsidérer en tant qu'espace de cohabitation multiculturelle.

2. La génération de 1986 et les enjeux de l'accès à la nationalité espagnole de la population musulmane

Dans son poème « *Melilla : barrio árabe* », le poète iraquien Saadi Yussef nous décrit le quotidien de ces habitants d'origine marocaine. Des images telles que « *sus amplias avenidas se estrechan al llegar al barrio* » ou « *casas de aluminio y de zinc, chuecas, / que piden tejas y piedras* », nous dressent le profil d'une communauté dont la vie est marquée par la précarité et l'abandon³⁶. Un collectif dont les membres se levèrent au cours de l'année 1986 pour revendiquer leurs droits au sein d'un État qui avait auparavant nié leur existence.

2.1. La « Ley de extranjería » de 1985: nature et contexte d'une loi charnière

Avec l'arrivée du gouvernement socialiste (1982-1996), la situation de la communauté musulmane des villes se transforma. L'acharnement de la gauche espagnole pour insérer l'Espagne dans les sphères internationales et la prise au sérieux du potentiel géographique des deux enclaves poussa l'exécutif à y dessiner une nouvelle politique socio-économique. De plus, la situation devenait compromettante à cause de l'arrivée à leur terme des accords de 1975 entre l'État franquiste et les autorités

³⁵Entretien avec Marcelo, commerçant au marché central, Ceuta, 27 octobre 2014.

³⁶Saadi Yussef, poète, romancier et traducteur. C'est à lui que l'on doit la traduction en arabe de plusieurs poèmes de Federico García Lorca.

marocaines³⁷. La fin de cette échéance était une source d'inquiétude à cause des revendications marocaines mais aussi en raison de ce que l'on appelait à l'époque « *la marcha de la tortuga* » à savoir, l'installation incontrôlée de ressortissants marocains dans ces territoires³⁸. La première solution envisagée fut de réduire ce flux migratoire : ainsi, en octobre 1983, la presse se fit écho de l'expulsion de travailleurs marocains à Ceuta³⁹. Néanmoins, c'est à Melilla où l'État s'acharna à rendre la frontière imperméable. Des propos rendus publics par le Délégué du gouvernement espagnol dans l'enclave : « *Evitar que se introduzcan en la ciudad nuevas personas con posibilidad de solicitar la Tarjeta de Estadística* »⁴⁰.

La situation se radicalisa au cours de l'été 1985 lorsque la Loi sur les étrangers fut publiée⁴¹. Son application fut généralisée à l'ensemble du territoire espagnol. Cependant, elle engendra une controverse sans précédent à Ceuta et à Melilla, car la situation de ces soi-disant « étrangers », différait de celle des étrangers habitant la péninsule Ibérique. Contrairement à d'autres régions espagnoles, dans ces enclaves, la plupart des Marocains n'étaient pas véritablement des étrangers : 70% de ces « étrangers » de Melilla et 74,9% de ceux de Ceuta y étaient nés. Pour les communautés musulmanes de ces villes, cette loi contenait des propos colonialistes car, en les considérant comme des étrangers, elle excluait leur appartenance au groupe social majoritaire. La privation de la nationalité espagnole pour les personnes originaires du Maroc allait faire des citoyens de seconde zone et réserverait la citoyenneté aux Péninsulaires. La pression des autorités prit la forme d'un *ultimátum* qui menaçait d'expulsion ces Marocains :

Quiénes no declaren su situación en los impresos previstos por la ley (...) deberán abandonar el territorio nacional y regresar a su país o se dictará contra ellos la correspondiente orden de expulsión⁴².

³⁷Par le biais des « Accords de Madrid », l'Espagne cessa le Sahara Occidental au Maroc et à la Mauritanie. En revanche, une trêve de dix ans fut accordée sur le contentieux de Ceuta et Melilla.

³⁸Enrique CARABAZA et Máximo DE SANTOS, *Melilla y Ceuta. Las últimas colonias*, Madrid, Talasa, 1993, p.95.

³⁹Domingo PINO, « Alarma en Rabat ante una posible reducción de trabajadores marroquíes en Ceuta », *El País*, 28 octobre 1983.

⁴⁰Avelino GUTIÉRREZ, « Las autoridades de Melilla intentarán frenar el aumento de la comunidad musulmana no española », *El País*, 1^{er} février, 1984.

⁴¹BOE, Ley orgánica 7/1985.

⁴²Fernando BELMONTE, « La ley de Extranjería y los problemas del colectivo musulmán », *Sur*, 20 décembre 1985. Cf. Enrique CARABAZA et Máximo DE SANTOS, *op. cit.*, p. 108.

Cette loi contenait également une nuance discriminatoire à l'égard des Marocains habitant ou ayant habité des territoires autrefois espagnols. Son préambule octroyait aux originaires des anciennes colonies espagnoles un traitement spécial aussi bien dans l'accès à la nationalité que dans l'obtention de titres de séjours ou de permis de travail⁴³. En revanche, aucune référence ne fut faite à l'égard des ressortissants du Sahara Occidental, rien non plus à l'égard des anciens habitants du Protectorat espagnol au Maroc, ces voisins musulmans tout d'abord expulsés de ces villes, après tolérés pendant la journée et puis finalement cantonnés dans les quartiers périphériques. La volonté étatique d'appliquer *stricto sensu* cette loi sans aucune considération des particularités historiques, géographiques et sociales de la population de ces villes ne fit qu'accroître le mécontentement. La contestation sociale de la part de la population musulmane de Ceuta et de Melilla permit non seulement une prise de conscience publique de leur situation dans ces enclaves, mais elle rendit aussi visible un collectif confiné dans des taudis et jusque-là resté dans l'ombre⁴⁴.

2.2. Radiographie de la population musulmane des villes à l'aube de 1986

Avec la publication de la « Ley de Extranjería » (1985) la situation des Marocains d'origine nés à Ceuta et Melilla suscita une controverse sociale et politique⁴⁵. La mise en application de cette loi dévoila également la méconnaissance étatique de la démographie de ces villes devenues des « cités oubliées de l'Espagne ». Quelques mois après sa publication, le Ministère de l'Intérieur chargea l'Institut national de statistique (INE) de réaliser, de toute urgence, une enquête sur la population d'origine marocaine habitant ces enclaves. Le résultat fut la publication de l'« *Estudio estadístico de las comunidades musulmanas de Ceuta y Melilla* » au premier trimestre de 1987. Le tableau ci-dessous reflète le lieu de naissance de la population musulmane de Melilla en 1986 : sur une population totale de 55 613 habitants, 17 027 individus étaient d'origine marocaine.

⁴³Ce traitement préférentiel fut exposé en ces termes: « *Por darse en ellos (estos hombres y estas mujeres) los supuestos de identidad o afinidad cultural, que les hacen acreedores a esta consideración* ».

⁴⁴Sous le titre « La vergüenza de Melilla », *El País* consacre la Une de l'édition du 29 janvier 1986 aux manifestations organisées par le collectif musulman de la ville.

⁴⁵« Huelga de hambre de musulmanes en Melilla contra la ley de extranjería », *El País*, 23 janvier 1986.

Tableau 1 : Lieu de naissance de la population musulmane de Melilla, 1986

	Melilla	Maroc	Péninsule	Autres lieux
0-19 ans	7328	245	107	19
20-39 ans	4018	1 646	4	13
40-59 ans	485	2 041	2	3
plus 60 ans	53	996	0	3
Total	11 884	4 928	113	38

Source : élaboration propre à partir de données d'Ana Isabel Planet Contreras, 1998, p.31.

La donnée la plus étonnante fut que 69,8% de ces habitants dits « musulmans » étaient nés à Melilla⁴⁶. De plus, plus la population musulmane était jeune plus son lieu de naissance se trouvait à Melilla : ainsi, 8 963 jeunes entre 0 et 24 ans étaient nés dans la ville, ce qui représente 52,64% de l'ensemble des membres du collectif. Une population donc autochtone pour la plupart et très jeune car 56,7% du total avait moins de 25 ans tandis que 39,94% se trouvait dans la frange d'âge située entre 25 ans et 65 ans. La situation juridique de cette population majoritairement en situation irrégulière fut un autre sujet de controverse pour l'État espagnol⁴⁷. Selon le tableau ci-dessous, la population d'origine marocaine disposait de tout un éventail de documents n'ayant aucune valeur juridique pour l'État : 2 980 individus (à peine 17,5%) disposaient du document national d'identité (DNI) ; 32,1% de ces Marocains d'origine possédait ce que l'on appelait la « *tarjeta estadística* » appelée péjorativement « *la chapa del perro* », qui était totalement dépourvue de valeur juridique⁴⁸. Le reste des Marocains, à savoir 50,4% d'entre eux, possédaient d'autres documents sans valeur légale.

⁴⁶Ana Isabel PLANET CONTRERAS, *Melilla y Ceuta, espacios-fronteras hispano-marroquíes*, Melilla, UNED, 1998, p. 31.

⁴⁷Enrique CARABAZA et Máximo DE SANTOS, *op. cit.* p. 98.

⁴⁸Alicia FERNANDEZ GARCIA, *op. cit.*, p. 41.

Tableau 2 : Documents disponibles des musulmans de Melilla, 1986

	Total	%
Pièce d'identité (DNI)	2 978	17,5
Passeport	55	0
Carte statistique	5 477	32
Permis de conduire	22	0,1
Permis de résidence	733	4,3
Acte de naissance	3 335	19,6
Document militaire	35	0,2
Autres documents	3 143	18,4
Sans réponse	1 249	7

Source : *Ibid.*, p.86.

Sur un total de 11 884 habitants d'origine marocaine nés à Melilla, seulement 25,5% d'entre eux disposaient en 1986 de la nationalité espagnole. Ainsi, la naissance dans la ville fut l'argument central du collectif musulman pour s'opposer à une loi qui voulait faire d'eux des étrangers dans leur propre terre. À Ceuta, la situation de la population musulmane ne différait guère de celle de Melilla, l'étude de 1986 mit en relief la présence de 12 177 habitants d'origine marocaine sur un total d'environ 65 500 habitants⁴⁹. Comme à Melilla, 74,37% des membres du collectif musulman étaient nés dans la ville, à savoir, 9 057 personnes tandis que 2 855 individus déclarèrent avoir leur lieu de naissance au Maroc (23,44%).

Tableau 3 : Lieu de naissance de la population musulmane de Ceuta, 1986

	Ceuta	Maroc	Péninsule	Autres
0-19 ans	5 423	159	75	16
20-39 ans	2 871	925	12	2
40-59 ans	670	1050	22	0
plus de 60 ans	93	721	8	1
Total	9 057	2 855	117	19

Source : *Ibid.*, p. 37.

⁴⁹Ana Isabel PLANET CONTRERAS, *op. cit.*, p. 37.

Comme à Melilla, on était en face d'une population majoritairement autochtone et jeune, quoique un peu moins qu'à Melilla, car 35,5% avait moins de 25 ans. La frange d'âge 26-60 ans était majoritaire (57,8%). La plupart de ces individus se trouvaient dans la ville dans un grand vide juridique, car seulement 16,5% d'entre eux avait une pièce d'identité espagnole et 1,9% possédaient le passeport de l'Espagne. Pour les autres, la documentation était variée et sa valeur légale contestée : 49,7% avaient réussi à obtenir la fameuse « *tarjeta de estadística* », 26,2% disposaient d'un acte de naissance dans la ville, 0,9% possédaient des permis de résidence et 2,9% d'autres documents pas plus valides.

Tableau 4 : Documents disponibles chez la population musulmane de Ceuta, 1986

	Total	%
Pièce d'identité (DNI)	2 007	16,5
Passeport	233	2
Carte statistique	6 048	50
Permis de conduire	4	0,03
Permis de résidence	105	0,9
Acte de naissance	3 193	26,2
Autres documents	359	2,9
Sans réponse	228	2

Source : élaboration propre à partir de données d'Ana Isabel Planet Contreras, 1998, p.86.

Une population qui vivait dans une grande précarité car 52% des membres de cette communauté en âge de travailler étaient sans emploi reconnu, un taux davantage prononcé chez les hommes que chez les femmes, 56% et 29% respectivement. Selon les données de l'étude, le fait d'avoir soit un document national d'identité soit la carte statistique ne garantissait pas l'accès au marché du travail : si 305 individus possédant la carte d'identité travaillaient, 370 autres se trouvaient inactifs et parmi ceux qui avaient la carte statistique, 1 163 exerçaient un métier tandis que 1 278 étaient au chômage⁵⁰. Précarité sociale et invisibilité juridique étaient donc les marqueurs sociologiques qui caractérisaient les membres du collectif musulman des villes.

⁵⁰*Ibid*, p. 38.

3. La lutte du collectif musulman des villes : vers la prise de conscience identitaire

Il serait erroné de croire que le mouvement associatif dans ces enclaves est né avec le refus de l'application de la loi sur les étrangers. En vérité, le mouvement associatif trouve ses origines dans les premières années du Protectorat espagnol. À Melilla, la première association musulmane de nature religieuse et culturelle date de 1937 et fut l'œuvre du général Mizzian Belkacen⁵¹. Une autre tentative de création d'un réseau associatif musulman apparut tout d'abord à Melilla en 1964, durant une période marquée par l'explosion de la population musulmane⁵². En principe, la nouvelle « *Asociación musulmana de Melilla* » allait garantir la représentation du collectif auprès des autorités de la ville et gérer les dépenses liées au culte, mais elle s'imprégna très vite d'un fort caractère religieux⁵³. Pendant plus de vingt ans, cette association monopolisa l'activisme associatif et ce jusqu'en 1982, lorsqu'une nouvelle association fut créée, dirigée par l'un des futurs leaders de la contestation de la Loi sur les étrangers, Aomar Mohammedi Dudú. Sans réussir à s'inscrire dans le paysage « officiel » de la ville, l'impact de son action connut une grande notoriété publique auprès de la communauté musulmane, et déboucha sur la création de « *Terra Omnium* », une association fondée par Dudú qui se distingua par son caractère laïc et sa volonté intégratrice⁵⁴.

C'est justement son caractère démocrate et sa foi dans les droits humains qu'il proclama dans son article « *Legalizar Melilla* », publié vingt jours après sa nomination à la tête de cette association⁵⁵. Il y dénonce la situation de beaucoup de musulmans dans la ville, une prise de parole contraire au *statu quo* promu par l'État espagnol, un engagement citoyen dont les propos furent condamnés par tous les leaders politiques locaux, et qui lui coûta sa carte de militant du PSOE et son expulsion⁵⁶. Si cet article entraîna la fin de la carrière politique de Dudú à la tête d'un parti étatique, ses paroles

⁵¹ *Ibid*, p. 87.

⁵² Alejandro KLECKER DE ELIZALDE, « Aspectos demográficos y poblacionales de Ceuta y de Melilla », *Cuadernos de Estrategia*, n° 91, février 1997.

⁵³ Ce fut la première association musulmane créée en Espagne et inscrite dans le registre du Ministère de l'Intérieur. Cf. Bernabé LÓPEZ GARCÍA et Nuria DEL OLMO VICEN, « Islam e inmigración », in Montserrat ABUMALHAM (dir.), *Comunidades islámicas en Europa*, Madrid, Trotta, 1995, p. 256-275.

⁵⁴ Économiste de formation, Aomar Mohammedi Dudú était né à Melilla mais il faisait partie de ceux qui n'avaient pas la nationalité espagnole. Il avait fait ses études à Cordoue grâce à une bourse d'études du Ministère marocain. En 1980 il milita au PSOE. Son élection à la tête de cette association fut le résultat d'un choix démocratique au sein d'un comité constitué pour l'occasion et composée de dix personnes.

⁵⁵ *El País*, 11 mai 1985.

⁵⁶ Ana Isabel PLANET CONTRERAS, *op. cit.*, p. 89.

eurent un grand écho social et déclenchèrent une vague médiatique dévoilant la face la plus cachée de Melilla, à savoir celle de la misère, de la clandestinité et du racisme⁵⁷. Le scandale suscité par l'article brisa toutefois l'unité du collectif musulman, qui se divisa entre partisans et opposants de la lutte nouvelle enclenchée par Dudú et son association.

3.1. Manigances politiques et enjeux nationalistes lors de l'application de la loi sur les étrangers à Melilla

Le 9 octobre 1985, les représentants du gouvernement espagnol dans les villes concédèrent un délai supplémentaire aux étrangers résidant dans ces enclaves : l'échéance fut repoussée au 31 janvier 1986. À Melilla, le refus du collectif musulman fut unanime, un consensus qui devint l'axe fédérateur du collectif et qui le renforça. Ce fut cette bonne entente que le délégué du gouvernement, M. Andrés Moreno, tâcha de fragiliser en faisant éclore des rivalités entre les différents leaders du collectif⁵⁸. Tandis qu'il entamait des négociations privées avec ceux-ci, les musulmans de la ville ne cessaient d'exprimer dans les rues leur opposition à cette loi⁵⁹. La pression sociale exercée engendra des modifications de la loi sur certains points : les détenteurs de la fameuse « carte statistique » obtiendraient automatiquement un titre de séjour et plus de 5 000 musulmans verraient leur situation se régulariser. Mais cette maigre concession aux soi-disant « étrangers » de Melilla radicalisa davantage le climat social.

Ces allègements furent salués par le collectif musulman, mais les habitants d'origine péninsulaire ne partagèrent pas cet avis. Le clivage entre les deux principales communautés se renforça, l'épisode le plus marquant de ce malaise social eut lieu le 6 décembre 1986 lorsqu'une contre-manifestation fut organisée par le PSOE de Melilla avec le soutien des autres forces politiques locales et du syndicat UGT⁶⁰. En représailles, le lendemain, les commerces et les échoppes du marché de la ville, tenus

⁵⁷Suite à l'affaire Dudú, *El País* publia une série d'articles dévoilant la situation dramatique dans laquelle se trouvait le collectif musulman de ces villes. Avec des titres tels que « *Racismo español* », « *Chapas del perro* » ou « *La vergüenza de Melilla* », ce journal se dressa comme le porte-parole des revendications des musulmans et de la lutte de ce collectif.

⁵⁸La première démarche de ce délégué fut un rapprochement individuel avec Ahmed Moh, leader de l'« *Agrupación de la comunidad musulmana de Melilla* », afin d'obtenir le soutien nécessaire pour faire passer la loi.

⁵⁹L'une des manifestations les plus massives contre cette loi fut celle du 23 novembre. Autour de slogans revendicatifs tels que « *Por la Constitución y los derechos humanos. No a la ley de Extranjería* », plus de 20000 musulmans, selon les chiffres donnés par les organisateurs (4000 selon la Délégation du gouvernement), avec le soutien du syndicat CCOO, manifestèrent leur refus de cette loi.

⁶⁰« *Incidentes en una manifestación ultraderechista en Melilla* », *El País*, 20 juillet 1986.

par des musulmans pour la plupart, furent fermés, et le maire destitua Dudú de son poste de responsable du marché central⁶¹.

Au fur et à mesure que la date du 31 janvier 1986 approchait, les tensions et les protestations du collectif musulman de Melilla s'intensifièrent. La contestation prit des formes variées. Aux manifestations populaires s'ajoutèrent les grèves de la faim à la mosquée, les assemblées populaires dans des lieux emblématiques, les protestations des femmes face à la mairie ou la décision de retirer l'argent des banques⁶². L'ampleur de la situation força l'État central et le Ministre de l'Intérieur, Rafael Vera, à convoquer une Commission mixte composée de représentants du collectif musulman et du gouvernement de Melilla, mais les forces politiques locales s'y opposèrent. Malgré tout, la première réunion de la commission eut lieu en février tandis que l'agitation musulmane dans les rues restait très active et que les forces politiques locales, dominées par les partis « nationaux » (Alliance Populaire et PSOE) se braquèrent contre tout assouplissement de la loi⁶³.

Un autre événement de cette année 1986 fut la célébration des élections générales. Dans ce contexte, à Melilla, le leader de l'association *Terra Omnium* tâcha de politiser les protestations des musulmans en créant le « *Partido de los Demócratas Melillenses* », mais son parti ne fut pas légalisé et il appela les musulmans à s'abstenir. Le grand perdant des élections fut alors le PSOE, touché par la défection des classes populaires musulmanes, une défaite qui entraîna la destitution du délégué du gouvernement et qui exigea la mise en place d'une nouvelle stratégie politique pour s'adapter au nouveau contexte social. Dudú, le leader de la cause musulmane, fut nommé assesseur des minorités ethniques, mais cette nomination fit craindre l'indépendance politique du collectif⁶⁴. Toutefois, suite à un voyage au Maroc où il rencontra le roi, Dudú annonça sa démission et accusa le PSOE de la ville de vouloir appliquer la loi à tout prix et sans remaniement⁶⁵. Le plus étonnant de son discours fut le virage et la radicalisation de ses propos, dans le sens où ce leader jusqu'alors pacifique voire conciliant se montra pro-marocain. Son discours sur « *el carácter árabe y musulmán de la ciudad* », sur le besoin d'obtenir de l'État central la reconnaissance de « *la doble nacionalidad española y*

⁶¹Il porta plainte contre le maire et contre la mairie de la ville pour ce qu'il considéra être un licenciement injustifié. Un an plus tard, le Tribunal suprême condamna la mairie de Melilla et exigea la réintégration immédiate de Dudú ainsi que le versement de dommages et intérêts sur les paiements en retard.

⁶²« La Ley de Extranjería y los problemas del colectivo musulmán », *Sur*, 29 décembre 1985 et « Protesta musulmana 'a la argentina' », *Melilla Hoy*, 26 novembre 1985.

⁶³Ana Isabel PLANET CONTRERAS, *op. cit.*, p. 91-91.

⁶⁴Malgré la méfiance initiale, la plupart des membres de *Terra Omnium* saluèrent l'acceptation du poste.

⁶⁵Ana Isabel PLANET CONTRERAS, *op. cit.*, p. 93.

marroquí para los melillenses » et sur la lutte pour une ville « *árabe y musulmana* » témoigna de son virage nationaliste⁶⁶.

La teneur du nouveau discours de Dudú déclencha une crise politique. Pour la première fois, le gouvernement espagnol faisait face à des revendications pro-marocaines de la part de ce collectif. Le cauchemar de la contestation souveraine des enclaves planait sur la ville. Le nouveau délégué du gouvernement, Manuel Céspedes, rebondit avec mépris et arrogance sur ces propos, accusant Dudú de soif de pouvoir⁶⁷. Ni les manigances politiques établies par la Commission mixte ni les accusations contre les leaders musulmans ne suffirent à ébranler la mobilisation des musulmans de Melilla⁶⁸. Les grèves se multiplièrent entre le 15 et le 18 novembre, mais leur nature changea, les journées de manifestations laissèrent la place à des journées de grève des commerçants musulmans, dont les conséquences affectaient désormais l'économie de la ville. Sous le slogan « *En protesta por la política colonialista y racista del Gobierno español* », ces commerçants s'étaient convertis en un puissant groupe de pression contre l'application de la Loi⁶⁹.

L'entrée en scène de l'identité et du nationalisme mit en évidence le besoin d'entamer des pourparlers avec le Maroc, mais les paroles du roi marocain firent remonter à la surface l'antagonisme historique de la souveraineté contestée. Dans la ville de Melilla, la situation était explosive et le contrôle policier devint la méthode de répression privilégiée. Des incursions policières furent menées dans les quartiers à forte présence musulmane, les victimes et les blessés par balle aggravèrent le conflit dans lequel s'engouffraient l'État espagnol et la communauté musulmane. La mort d'un jeune musulman aux mains des policiers mit le feu aux poudres. De plus, les rivalités entre les leaders musulmans se mêlèrent à des accusations de clientélisme politique⁷⁰. Sali par des accusations de non respect des droits et de recours injustifié à la force, l'État entama peu à peu la concession de documents de naturalisation permettant l'obtention de la nationalité espagnole. Entre janvier et mai 1987, plus de 2 500

⁶⁶ « Asamblea: peligro, gravedad y tensión », *Melilla Hoy*, 9 novembre 1986.

⁶⁷ « Reacciones de los políticos tras la asamblea del colectivo musulmán », *Melilla Hoy*, 11 novembre 1986.

⁶⁸ Avelino GUTIERREZ, « Los musulmanes de Melilla convocan una huelga general de cuatro días y una manifestación para el 22 de noviembre », *El País*, 12 novembre 1986.

⁶⁹ Avelino GUTIERREZ, « 300 mujeres musulmanas se manifiestan en Melilla contra la Ley de extranjería », *El País*, 26 janvier 1986.

⁷⁰ Les affrontements entre les leaders musulmans de Ceuta furent récurrents. Cf. Emma ROIGEI, « Interior llega a un acuerdo con los líderes de los musulmanes de Ceuta y Melilla sobre la Ley de Extranjería », *El País*, 11 février 1986.

naturalisations furent octroyées dans la ville. À la fin de l'année, 3 500 demandes avaient été traitées et 3 000 autres attendaient une réponse. En 1988, à la fin de ce processus de nationalisation, plus de 5 000 Marocains d'origine habitant Melilla eurent la nationalité espagnole. Suite à ces naturalisations, une nouvelle lutte s'initia pour intégrer politiquement et socialement ces nouveaux citoyens.

3.2. Divergences internes et politisation de la communauté musulmane de Ceuta

À Ceuta, la publication de la Loi sur les étrangers eut lieu à un moment où 12 177 Marocains d'origine habitaient dans la ville. Si leur clandestinité les forçait à une précarité sociale et économique importante, leur nombre était devenu un atout. Au sein de cette communauté apparurent des mouvements associatifs qui jouèrent un rôle capital dans la mobilisation des musulmans et dans la canalisation de leurs revendications. Dans la ville, deux associations, la « *Comunidad musulmana de Ceuta* » dirigée par Ahmed Subaire et l'« *Asociación musulmana de Ceuta* », dirigée par Mohamed Hamed Ali, divisaient la communauté depuis quelques années⁷¹. Une nouvelle association vit le jour pendant ces années 1980, son leader Hasan Mohamed Yasin, partisan des lignes idéologiques de l'association « *Terra Omnium* » de Melilla, ne parvint ni à surmonter les clivages existants entre les deux autres mouvements associatifs, ni à rassembler autour de ces idées « *pacifistas y pro-derechos humanos del pueblo ceutí* » l'ensemble des membres de la communauté musulmane⁷².

Contrairement à Melilla où Dudú éclipsa autour de lui le collectif, le mouvement associatif de Ceuta était atomisé par l'influence de ces deux leaders qui jouissaient de soutiens ancrés dans la propre structure socioéconomique de la communauté musulmane de la ville⁷³. Lors des manifestations contre l'application de la Loi, ils radicalisèrent leurs différences. Ainsi, tandis que Mohamed Ali refusa l'idée d'octroyer des pièces d'identité (DNI) transitoires aux musulmans de la ville, Ahmed Subaire profita de la destitution de M. Ali de son poste de représentant des musulmans à la Commission mixte, pour s'autoproclamer comme le seul intermédiaire entre les

⁷¹Ahmed Subaire, riche commerçant de la ville, militait de longue date au Parti Socialiste des Travailleurs. Il fondera le parti ethnique « *Iniciativa por Ceuta* ». Mohamed Hamed Ali, l'autre grand leader musulman, a manifesté à plusieurs reprises le besoin d'un dialogue sur le futur des villes.

⁷²Ana Isabel PLANET CONTRERAS, *op. cit.*, p. 101.

⁷³Si Ahmed Subaire avait la confiance de la plupart des Marocains d'origine de la ville, Mohamed Ahmed Ali était moins soutenu. Il avait néanmoins réussi à s'attirer le soutien des musulmans habitant le quartier périphérique de « *El Príncipe* ».

musulmans de Ceuta et les instances étatiques⁷⁴. Cela lui valut les critiques de certains secteurs du collectif musulman voire du syndicat Commissions Ouvrières (CCOO), qui l'accusa de traître⁷⁵. Les divergences entre ces dirigeants nuisirent à la solidarité initiale du mouvement de contestation musulmane, en faisant planer la menace d'un divorce entre les musulmans de Ceuta⁷⁶.

Contrairement à Melilla, la fin du processus des naturalisations en décembre 1988 supposa la disparition de l'activisme associatif à Ceuta. Néanmoins, la mobilisation de la population musulmane réapparut quelques années plus tard dans le domaine du politique avec la parution de deux partis à fort caractère ethnique : « *Iniciativa por Ceuta* » et le « *Partido socialista de los trabajadores* »⁷⁷. À partir de ce moment, le lobby politique dans un premier temps, puis le lobby religieux à partir des années 1995, réussirent à restructurer le flambeau associatif et à diriger la communauté musulmane en se dressant en intermédiaires entre le collectif et les autorités. Une idée déjà véhiculée à Melilla sous l'initiative de Manuel Céspedes, le représentant du gouvernement central, qui se faisait appeler « *el hombre puente* »⁷⁸. De plus en plus atomisé, le tissu associatif de Ceuta fut brisé et ses associations accusées d'être des instruments de contrôle au service de l'État⁷⁹.

De plus, la nomination de Manuel Céspedes comme membre fondateur de l'association musulmane *Averroès* de Melilla, dévoila clairement cette stratégie de contrôle étatique du mouvement associatif musulman des villes. Derrière une telle ingérence il y avait la volonté de surveiller pour neutraliser l'apparition d'une force politique musulmane locale, des efforts désormais vains à Ceuta où, comme on l'a souligné, deux partis politiques ethniques furent créés. Un découragement politique même promu par les propres dirigeants associatifs, tel que le deuxième président de l'association *Averroès*, qui mena un discours de dénigrement du capital politique des

⁷⁴« Dudú y Alí provocan nuevas tensiones en Ceuta y en Melilla », *Ya*, 13 janvier 1987.

⁷⁵« Los musulmanes melillenses convocan elecciones paralelas. Prudencia en Ceuta », *Ya*, 17 juin 1986.

⁷⁶ La manifestation des musulmans de Ceuta contre la remise de documents provisoires aux musulmans attendant la nationalité servit à Mohamed Alí pour s'acharner contre Ahmed Subarie, en l'accusant de soumission inconditionnelle à l'État. Contrairement au reste des leaders musulmans, Subarie fut le seul à accepter cette proposition.

⁷⁷Dionisio GARCÍA FLÓREZ, *Ceuta y Melilla, cuestión de Estado*, Ceuta, Ciudad autónoma de Ceuta, 1999, p. 221.

⁷⁸Carlos YARNOZ, « Manuel Céspedes califica de problema humano el conflicto en Melilla », *El País*, 3 septembre 1986, et Juan José ECHEVARRÍA, « Interior condecora al comisario Céspedes por la labor de escolta de González », *El País*, 9 juin 1989.

⁷⁹ Lire les articles « Dudú descalifica a los promotores de la reconstitucion de Terra Omnium », *Melilla Hoy*, 8 novembre 1998, et « Nuevas reacciones sobre la unión de las asociaciones musulmanas », *Melilla Hoy*, 1 août 1989.

musulmans de Melilla : « *Ni existe una fuerte representatividad de musulmanes ni gente cualificada para desempeñar esta importantísima misión social (que es gobernar una ciudad)* »⁸⁰.

4. La « génération de 1986 », un bilan partagé : des réussites juridiques et des échecs sociaux

Ainsi pour conclure, sans doute l'une des grandes réussites de la lutte entamée par la génération de 1986 fut de donner une visibilité publique aux musulmans de ces villes et de leur octroyer l'accès à une reconnaissance institutionnelle. En effet, si ce collectif était resté impassible, la Loi sur les étrangers aurait été appliquée à 83,5% des musulmans de Ceuta et 82,5% de ceux de Melilla⁸¹. Depuis cette date, le gouvernement espagnol a considérablement augmenté le nombre de naturalisations : ainsi, entre 1986 et 1990, 6 342 naturalisations furent accordées à Ceuta et 6 542 à Melilla. Une importante réussite institutionnelle que les musulmans doivent en partie au PSOE tel que l'atteste par exemple l'appel au vote en signal de remerciement de Mohamed Ali (UCDE) lors des élections de 1999 ou les paroles de Hamed⁸², cet habitant de Melilla qui affirme que « *nosotros musulmanes de Melilla le debemos mucho, todo al PSOE de los años 1980* »⁸³. Mais le succès de la mobilisation du collectif musulman ne s'est toutefois pas réalisé sans critiques. Dans ces villes beaucoup de voix dénoncèrent un octroi massif de la nationalité espagnole moyennant de l'argent⁸⁴ ou sans critères clairement prédéfinis⁸⁵. Qui plus est, si l'intégration juridique de ces habitants d'origine marocaine eut lieu à partir de 1986, leur intégration sociale et politique demeure très déficitaire.

Lors de nos différents terrains dans ces villes, de nombreux interlocuteurs se sont réjouis des progrès sociaux et juridiques atteints grâce à cette génération de 1986 comme l'un de nos enquêtés l'indiqua : « *Antes hubiera sido impensable tener un delegado del gobierno musulmán, ver a musulmanes en los bares o en el barco para la*

⁸⁰ « Uariachi y otros dirigentes de Averroes se van », *Melilla Hoy*, août 1989.

⁸¹ Yves ZURLO, *Ceuta et Melilla. Histoire, représentation et devenir de deux enclaves espagnoles*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 51.

⁸² Carlos RONTOME ROMERO, *op. cit.*, p. 166.

⁸³ Hamed, 60 ans, vendeur au chômage, Melilla, 29 avril 2015.

⁸⁴ Francisco OLIVENZA, « No quiero que otros terminen con Ceuta », *El Faro de Ceuta*, 14 avril 2015.

⁸⁵ Entretien avec Mercedes, présidente de l'association *Manos Unidas*, Ceuta, 27 octobre 2014.

península »⁸⁶. Une réussite sociale qui n'a toutefois pas été accompagnée des moyens suffisants pour garantir l'intégration sociale et politique de ces nouveaux Espagnols. C'est en tout cas le ressenti de certains habitants musulmans qui considèrent que « *el abandono de los musulmanes aún no se ha declarado ilegal* »⁸⁷. En outre, la répartition de la population dans ces enclaves reflète toujours une certaine ségrégation sociale car les populations s'établissent au sein des différents quartiers selon une logique qui demeure « communautaire ». Dans chaque quartier, il existe toujours une majorité « ethnique » ou « culturelle » qui représente au moins 50% de la population, ce qui tend à valider l'hypothèse d'une relative « ghettoïsation » des villes⁸⁸. Dans les quartiers à forte population musulmane tels qu'*El Príncipe*, *Hadú* ou *Recinto Sur* à Ceuta ou *La Cañada de la Muerte* à Melilla, existent encore des constructions anarchiques, « *incluso con faloras dentro de las casas* »⁸⁹, tels que nous l'avancé l'un de nos interlocuteurs. Des zones socialement et économiquement très vulnérables où le taux de chômage, l'absence de formation et la pauvreté « *sont très élevés par rapport aux indicateurs locaux et nationaux* »⁹⁰. Le journal espagnol *El País* a ainsi récemment consacré un reportage au quartier d'*El Príncipe* considéré comme l'un des quartiers les plus dangereux d'Europe, gangréné par le chômage de la jeunesse et dont l'abandon institutionnel a fait de lui l'un des noyaux durs du recrutement djihadiste⁹¹.

Les droits institutionnels acquis ont forgé chez les musulmans des villes un sentiment identitaire très asymétrique. Pour certains, notamment pour les personnes âgées, posséder le DNI espagnol constitue une grande réussite symbolisée par l'image de la « *almohada de los musulmanes* »⁹², dans la mesure où il apporte réconfort et sécurité. D'autre part, la marginalisation sociale du collectif engendre un certain malaise identitaire, tel est le constat que l'on peut tirer du discours « *victimiste* » de certains jeunes musulmans qui se sentent exclus de la société des villes parce qu'ils sont « *moros* », récupérant ainsi le vieil antagonisme historique. L'appartenance apparaît

⁸⁶ Entretien avec Fernando Belmonte, président de l'Institut des cultures, Melilla, 28 avril 2015.

⁸⁷ Entretien avec Mimoun, commerçant au marché central, Melilla, 30 avril 2015.

⁸⁸ Alicia FERNANDEZ GARCIA, *op. cit.*, p. 34.

⁸⁹ Entretien avec Redouan, photographe du journal *El Faro de Ceuta*, Ceuta, 28 octobre 2014.

⁹⁰ « Análisis urbanístico de Barrios Vulnerables » [on-line]. [disponible le 10/05/2015].

<URL: <http://atlasau.fomento.gob.es>>.

⁹¹ Jesús RODRÍGUEZ, « El corazón de El Príncipe », *El País*, 26 octobre 2014. Voir aussi le dossier photographique de Paula ZUMETA, « El barrio de El Príncipe y su verdadera realidad » [on-line]. [disponible le 10/03/2015].

<URL: http://noticias.lainformacion.com/espana/el-barrio-del-principe-y-su-verdadera-realidad-paro-y-delincuencia_nHxXp3i2ftwwrD8T549qG5/>.

⁹² Mohamed AZZID, traducteur et interprète, Melilla, 1^{er} mai 2015.

donc comme un stigmat social qui conditionne la position de l'individu dans la société de ces villes. On a souvent entendu dire qu'il y a des habitants d'origine péninsulaire incapables d'accepter qu'un musulman puisse être autre chose que vendeur de rue ou commerçant. Les musulmans sont soupçonnés d'avoir des comportements de « caméléons »: « *Se cambian la chaqueta cuando mejor les conviene* »⁹³. Ils sont également perçus par certains habitants d'origine péninsulaire voire par certains membres de leur propre collectif comme des citoyens de deuxième classe. Si, chez certains musulmans des villes, l'identité est l'expression d'un « patriotisme » semblable à celui exprimé par les habitants d'origine péninsulaire synthétisé par : « *Españoles y muy orgullosos de serlo* », d'autres déclarent avoir une identité multiple exprimée par la formule « *aquí el DNI español y allí en Marruecos el pasaporte marroquí* ».

La thèse de ce travail est qu'au-delà d'une rhétorique institutionnelle soulignant l'égalité entre les communautés et l'ancrage d'un multiculturalisme « historique », les relations interculturelles à Ceuta et à Melilla demeurent caractérisées par la domination politique, sociale et linguistique de la communauté catholique espagnole majoritaire. La cohabitation multiculturelle entre juifs, musulmans, chrétiens et hindous, si vantée dans ces villes jusqu'à devenir leur carte de visite touristique, se cantonne toutefois à une cohabitation sociale par défaut qui se limite souvent aux simples échanges et lieux de rencontre de la vie quotidienne.

⁹³Extrait de l'entretien avec José Sanchez, serveur, Ceuta, 28 octobre 2014.